

# AVIS PUBLIC



## PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2253-2024

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 25 novembre 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2253-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 27 novembre 2024.

*Louis-André Garceau*

**Me Louis-André Garceau, avocat**  
Greffier